



Procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire  
Mardi 23 Septembre 2014  
18 Rue VEZELAY 75008 PARIS

**22 Présents :** Mme GANTELME Dominique, M. CHEURF Mourad, M. ZENOUDA Jacky, M. SOUILLARD Paul, M. SEGUIER Jean Claude, M. SAVELLI Pierre Yves, M. BOSCADAS Jean Marie, Mme BOSCADAS Elianne, M. DULOU André, Mme FICHEUX Françoise, M. FONTAINE Alain, M. GALLINGANI Philippe, M. HERRMANN Charles, M. KINDELBERGER Albert, Mme LENOIR Martine, M. MINODIER Roland, M. PERPIGNAN Yves, M. LAURENT Daniel, M. COLLIN Michel, Mme PIERNÉ Line, M. PINARD LEGRY Henri, M. POULTIER Michel.

## **116 Pouvoirs**

Le quorum est atteint, et l'assemblée générale peut commencer.

La séance est ouverte à 10h

« Le président étant absent, et selon les termes de l'article 9 du statut de l'association, le trésorier assure l'intérim du président, approuvé par l'unanimité des présents et représentés »

Introduction : le trésorier, président de séance, rappelle les circonstances de la démission de Mme Line Pierné et les événements qui s'en sont suivis. Il revient sur l'ensemble des événements depuis sa prise de fonction le 27 juin.

La signature par Mme Alliot Marie de 2 chèques à l'ordre de l'agence Aux couleurs du DEBA : 2.000€ et 1.900€. Une assignation en référé de M. Bernard MARIE afin d'obtenir l'annulation de l'organisation de cette assemblée générale. Le tribunal de Grande Instance de Paris a débouté son auteur et l'a condamné à verser 1.500€ pour nos frais d'avocat.

Il informe également les membres présents de la démission du conseil d'administration de

- Mme Morgane Roche Chaigneau, secrétaire
- Me Michèle Alliot Marie

L'assemblée accepte de traiter l'ensemble des points à l'ordre du jour sous la forme de résolution.

### **Première résolution**

#### *Evolution des statuts de l'Association « Les Amis de la Fondation du Bénévolat »*

Afin de distinguer la gouvernance de la Fondation du Bénévolat de celle des « Amis de la Fondation du Bénévolat », le Président de cette dernière sera désigné par le Conseil d'Administration de l'association qui comprendra au plus 15 membres.

Le bureau de l'Association, nommé par le Conseil d'Administration, accréditera des délégués territoriaux pour le représenter et agir en son nom.

Les statuts ainsi modifiés ( joints à la présente résolution ) sont approuvés à l'unanimité

### **Deuxième résolution**

#### *Désignation du conseil d'administration*

Conformément à l'article 7 des statuts, les personnes suivantes sont désignées par l'Assemblée Générale pour composer le Conseil d'Administration :

- M. Maurad CHEURF
- M. Michel COLLIN
- M. Jérôme DRILHON
- M. André DULOU

Mme Françoise FICHEUX  
M. Alain FONTAINE  
Mme Dominique GANTELME  
M. Charles HERRMANN  
M. Daniel LAURENT  
M. Roland MINODIER  
M. Yves PERPIGNAN  
M. Henri PINARD LEGRY  
M. Pierre-Yves SAVELLI  
M. Paul SOUILLARD

L'Assemblée Générale demande à ce que le Conseil d'Administration se réunisse avant le 15 octobre pour constituer son bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution**

#### *Statuts de la Fondation du Bénévolat – Ministère de l'Intérieur*

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour intervenir auprès des responsables du Ministère de l'Intérieur afin que notre association soit partie prenante à la discussion concernant l'évolution des statuts de la Fondation du Bénévolat (engagée à l'initiative du Ministère de l'Intérieur) et demande la désignation d'un administrateur provisoire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Quatrième résolution**

#### *Bilan du soutien financier apporté par notre association à la Fondation du Bénévolat*

L'Assemblée Générale demande au Conseil d'Administration de dresser le bilan du soutien financier de notre association à la Fondation du Bénévolat depuis 2010 : dons, financement de séminaires, etc...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Cinquième résolution**

#### *Financement Européen*

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour faire le point de l'utilisation des fonds alloués par l'Europe *et*, le bilan des actions afférentes, et en clarifiant les responsabilités de la Fondation et de l'association (*qui est responsable de quoi*) ? Elle demande au Conseil de préciser l'engagement de l'association lors de séminaires organisés au titre des actions européennes notamment les séminaires qui se sont déroulés en province.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Sixième résolution**

#### *Assurance des bénévoles*

L'Assemblée Générale mandate le Conseil pour faire le point sur l'assurance RC dans le cadre d'activités bénévoles et lui demande d'engager une concertation avec des compagnies d'assurance (notamment la FFSA) et les mutuelles pour faire en sorte que la responsabilité civile des bénévoles soient couverte dans le cadre des contrats de la famille...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Septième résolution**

#### *Les Palmes du Bénévolat*

L'Assemblée Générale demande au Conseil d'Administration d'intervenir officiellement et fermement pour que les décisions du jury officiel (souverain comme tout jury) soient restaurées et les diplômes délivrés dans ce cadre et d'engager en justice une procédure pour faux et usage de faux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Huitième résolution

### *Siège Social de l'Association*

Le Siège Social de l'Association est maintenu au siège de la Fondation 1 rue Houdon 75018 (si – dans le cadre du « bail de fait » qui nous lie à la Fondation, et des participations financières de l'association au budget de la Fondation reconnue d'utilité publique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## Neuvième résolution

### *Cotisation 2015*

Pour l'exercice 2015, l'Assemblée Générale demande au Conseil d'Administration de maintenir la cotisation personne physique au niveau actuel (25 €) ainsi que celle des personnes morales (50 €) (avec des propositions de services).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## Dixième résolution

### *Préparation du plan d'action*

L'Assemblée Générale demande au Conseil d'Administration de préparer un plan stratégique d'action et de le lui soumettre avant le 15 janvier 2015, en privilégiant la promotion du bénévolat sur les territoires en liaison avec des associations actives dans le domaine de l'égalité des chances, de l'insertion professionnelle des jeunes et moins jeunes, de l'assistance aux personnes isolées et/ou dépendantes... et d'une façon général de toutes les actions contribuant au renforcement de la cohésion de la communauté nationale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## Onzième résolution

### *Motion des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.*

Les délégués des régions Aquitaine, Midi Pyrénées, dont les rapports d'activités figurent dans le dossier qui devait être remis aux membres du conseil de la Fondation du bénévolat, le 26 Juin par la présidente démissionnaire, qui démontrent une activité intense par régions, départements, communes, circonscriptions, cantons, et qui démontrent que les délégués de la Fondation du bénévolat ont su, au cours des années, en établir la renommée, et rendre visible la Fondation du bénévolat et ses missions, le tout bénévolement, avec passion, conscients de la représentativité qui était la leur auprès des élus, des associations, des institutions, et auprès des bénévoles de toutes catégories,

Réunis le **20 août 2014 à PAU (64)**

## Dénoncent :

- **La (re)prise** de pouvoir par monsieur Bernard Marie, président honoraire, qui devrait demeurer dans cette seule position : sa personnalité, son comportement actuels entraînent un rejet unanime des délégués, à tel point qu'il serait temps qu'il laisse la place pour une activité sereine, régulière et légitime, avec une équipe respectueuse d'autrui, à la tête de la Fondation du bénévolat.
- **La démission** de la dernière présidente qui a su, en 10 mois, concentrer autour des missions, des projets de la Fondation du bénévolat, un nombre important de délégués, prêts à s'investir encore plus. Il est inadmissible que le conseil du 26 Juin ait entériné cette démission, alors que monsieur Bernard.

Marie et madame Michèle Alliot Marie n'ont pas hésité à antidater la démission de Mme Pierné. Cette dernière reçoit le soutien de tous les délégués et partenaires de la Fondation du bénévolat.

- **la suppression** des délégations opérée par courrier par monsieur Bernard Marie secrétaire de la Fondation du bénévolat, en charge des affaires courantes, de manière illégitime, et sans consultation préalable, en tous cas sans motivation légale.
- **Le refus** de remettre aux délégués les reçus fiscaux demandés à la secrétaire polyvalente, sachant que ces derniers font abandon de leurs frais conformément à leurs engagements. Le motif invoqué semble démontrer un relâchement dans la gestion et l'administration des dispositions fiscales en cause.
- **L'annulation** par monsieur Bernard Marie des décisions du jury des palmes du bénévolat de la promotion 2014, le 12 Juin dernier, palmes placées sous la haute autorité du Défenseur des droits représenté par sa vice-présidente madame Maryvonne Lyazid . Ceci révèle une totale méconnaissance du droit et un rejet du travail de haute qualité effectué par les délégués de la Fondation du bénévolat et les élus. Les délégués et les bénévoles se disent injuriés par de tels comportements.
- **L'envoi de courrier** par monsieur Bernard Marie aux titulaires des palmes du bénévolat de la promotion 2014, suivant **des listes revues** par monsieur Bernard Marie seul, sans passer par les délégués comme il en a été décidé, de même que le retour de leur dossier à des bénévoles pour lesquels les délégués ont demandé les palmes, sans que ces derniers en soient informés, donc sans concertation et ne comportant aucune explication, ni motivation légale, ni signature.
- **La modification** des statuts de la Fondation du bénévolat sans passer par le Conseil de la Fondation ni par la saisine du Conseil d'Etat, seule autorité reconnue concernant l'approbation éventuelle de ces modifications.
- **La démission** de madame Michèle Alliot. Marie, en date du 2 Juin, qui réapparaît comme vice-présidente tant à la Fondation du bénévolat qu'à l'association des Amis de la Fondation, prenant des décisions et signant des chèques sans être passée par une élection ou par des décisions du conseil de la Fondation et par celles de l'association des Amis de la Fondation.
- **La réunion** des membres fondateurs à la résidence de monsieur Bernard Marie à Neuilly pour entériner la démission de membre fondateur de madame Line Pierné, sans aucun courrier d'information à cet effet (12 juin 2014) et sans avoir entendu l'intéressée sur les motifs de cette démarche, d'autant qu'à cette date était réuni le Jury des palmes du bénévolat, à l'issue duquel madame Michèle Alliot Marie s'est rendue à l'endroit de cette réunion, pour en saluer les membres.
- **Le mépris affiché notamment dans les écrits adressés** aux délégués bénévoles par monsieur Bernard Marie laissent l'ensemble des interlocuteurs de la Fondation du bénévolat perplexes quant à la mission première de la Fondation : le respect du bénévolat et des bénévoles. Le service des bénévoles et des délégués doit être respecté et les bénévoles et les délégués doivent être considérés.

**En conséquence, proposent** les mesures suivantes :

**Le départ définitif** de ses fonctions de secrétaire, en charge des affaires courantes, de la Fondation du bénévolat, de monsieur Bernard Marie, avant le prochain conseil de la Fondation prévu en octobre 2014.

**La réhabilitation** des listes de la promotion 2014 des palmes du bénévolat conformément aux conclusions du jury.

**La nomination** d'un président et d'un bureau à la tête de la Fondation du bénévolat, selon les dispositions statutaires en vigueur, libres de toutes entraves personnelles, de la part de monsieur Bernard Marie, dans leurs fonctions dirigeantes

**La refonte de nouveaux statuts** comme proposé par monsieur Barraud représentant le ministère de l'Intérieur et déposés dans le dossier du conseil de la Fondation du 26 Juin par la dernière présidente. Ces nouveaux statuts n'ont pas fait l'objet de débats réglementaires, parce qu'ils n'ont pas été remis, alors que le débat figurait à l'ordre du jour.

**La séparation des pouvoirs et des structures dirigeantes** entre la Fondation du bénévolat et l'association des Amis de la Fondation

**Demande de la plus complète transparence sur l'utilisation** des 30.000 Euros versés chaque année par l'association des Amis de la Fondation à la Fondation du bénévolat (cotisations des adhérents de l'association, dont celles des délégués de la Fondation). L'affectation des dépenses aux recettes spécifiques devra faire l'objet d'un document écrit, vérifié et au besoin commenté, qui sera remis à chaque réunion du Conseil de la Fondation du bénévolat, et lors de la clôture des comptes. Pour l'heure, les délégués demandent qu'un tel document figure à l'ordre du jour du prochain conseil de la Fondation du bénévolat, pour ce qui est de la gestion de l'année 2013.

**Demande au conseil de la Fondation, et plus particulièrement au ministère de tutelle (l'Intérieur)** de s'intéresser aux raisons des démissions en 12 mois et demi des deux présidents : professeur Daniel Laurent, madame Line Pierné, celles des deux délégués généraux, monsieur le général (2s) Henri Pinard-Legry monsieur Hugues Vergès, celles des membres de droit du conseil, celles des partenaires financiers ou autres membres du conseil de la Fondation du bénévolat.

**décident :**

**L'ensemble** des délégués présents ou représentés à l'unanimité ne veulent plus rien avoir à faire avec la Fondation du bénévolat tant que monsieur Bernard Marie occupera les fonctions (autres que celle de président honoraire) qu'il s'est assignées, de secrétaire chargé des affaires courantes de la Fondation du bénévolat, ou de toute autre qui seraient à venir ou/et qu'il s'octroierait, au sein de la Fondation du bénévolat, et tant que madame Michèle Alliot Marie entérinera les décisions désormais illégitimes de ce dernier.

Donnent tous pouvoirs à l'association des Amis de la Fondation actuellement représentée par le trésorier monsieur Michel Colin qui en assure la gouvernance par intérim en attendant l'assemblée générale extraordinaire, dont la date sera communiquée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12h15

Le Trésorier  
faisant fonction de Président

Un administrateur

Un administrateur

Michel COLLIN

Charles HERRMANN

Alain FONTAINE